



NHÀ PHÁP LUẬT VIỆT - PHÁP
MAISON DU DROIT VIETNAMO - FRANÇAISE

87, Rue Nguyen Chi Thanh, Dongs Da, Hanoi · Tel : (844) 38 35 18 99 · Fax : (844) 38 35 20 80 · Email : mdvf@maisondu droit.org

DECRET DU GOUVERNEMENT
N°94/2006/NĐ-CP
en date du 7 septembre 2006
sur le rajustement du salaire minimum de base

LE GOUVERNEMENT

*Vu la Loi sur l'organisation du Gouvernement, en date du 25 décembre 2001 ;
Vue le Code du travail, en date du 23 juin 1994 et la Loi du 2 avril 2002 portant
amendement de certains articles du Code du travail ;
Vu le Décret n°203/2004/NĐ-CP du 14 décembre 2004 du Gouvernement sur le salaire
minimum de base ;
Après avis des Ministres du Travail, des Invalides de guerre et des Affaires sociales ; de
l'Intérieur et des Finances,*

DECRETE

Article 1.

À partir du 1^{er} octobre 2006, le salaire minimum de base sera passé de 350.000 VND/mois, tel qu'il est prévu à l'article 1 du Décret du Gouvernement n°118/2005/NĐ-CP en date du 15 septembre 2005, à 450.000 VND par mois.



DECRET DU GOUVERNEMENT
N°166/2007/NĐ-CP, en date du 16 novembre 2007
Sur le salaire minimum de base

LE GOUVERNEMENT

*Vu la Loi sur l'organisation du Gouvernement, en date du 25 décembre 2001 ;
Vue le Code du travail, en date du 23 juin 1994 ; la Loi du 2 avril 2002 portant
amendement de certains articles du Code du travail ; la Loi du 29 juin 2006 portant
amendement de certains articles du Code du travail ;
Vu la Résolution n° 56/2006/NQ-QH11 de l'Assemblée nationale de la XI^{ème} Législature
sur le programme quinquennal de développement socio-économique pour la période
2006-2010 ;
Après avis des Ministres du Travail, des Invalides de guerre et des Affaires sociales ; de
l'Intérieur et des Finances,*

DECRETE

Article 1.

Le salaire minimum de base pour un travailleur chargé d'un travail parmi les plus simples dans les conditions normales de travail est, à partir du 1^{er} janvier 2008, fixé à 540.000 VND par mois.

Article 7.

Le présent Décret entrera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2008.

Le présent Décret abroge le Décret n°203/2004/NĐ-CP du Gouvernement en date du 14 décembre 2004 et le Décret n°94/2006/NĐ-CP du Gouvernement en date du 7 septembre 2006 sur le salaire minimum de base.

Nota : « Les traductions en langue étrangère d'un document légal ne sont que pour référence uniquement » (Clause 6 de l'Article 51 du Décret 24-2009-ND-CP du 5 mars 2009, détaillant et précisant les mesures nécessaires pour l'application de la Loi sur la promulgation des documents légaux)